

COMMUNIQUE DE PRESSE
KEMENADENN KELAOUÏÑ

Mardi 14 mars 2017

Campagne de réduction de la
vulnérabilité aux inondations
– Faites diagnostiquer
gratuitement votre logement
ou votre commerce



CONTACT PRESSE
DAREMPRED KELAOUÏÑ

CABINET / COMMUNICATION
KABINED/ KEHENTIÑ

HÔTEL DE VILLE ET
D'AGGLOMERATION
TI-KËR HA TOLPAD-KERIOÙ
CS 26004
29107 QUIMPER/KEMPER
CEDEX

TÉL./PGZ. 02 98 98 89 71
Ou/pe 02.98.98.88.99

cabinet@quimper.bzh

 VilledeQuimper

 @VilledeQuimper

Campagne de réduction de la vulnérabilité aux inondations – Faites diagnostiquer gratuitement votre logement ou votre commerce

Le risque zéro n'existe pas. Parallèlement aux études portées par le SIVALODET (Syndicat de gestion du bassin versant de l'Odét) afin de réaliser des aménagements permettant protéger Quimper contre les crues similaires à celles de l'hiver 2000, la ville de Quimper travaille à réduire l'ampleur des dégâts engendrés par les crues. Il s'agit de mettre en œuvre des mesures organisationnelles pour passer au mieux la crise ou des adaptations du bâti : on parle alors de réduction de la vulnérabilité.

La réduction de la vulnérabilité, l'affaire de tous !

Les logements et commerces quimpérois présentent un niveau de vulnérabilité élevé aux inondations, d'où des pertes et des coûts importants en cas d'inondations. Face à ce constat, la ville de Quimper a décidé de réagir. En août 2016, un technicien et des moyens financiers ont été déployés pour accompagner les propriétaires des bâtiments potentiellement inondables dans la réduction de leur propre vulnérabilité.

Un diagnostic de vulnérabilité, pourquoi et comment ?

Chaque propriétaire d'un logement ou commerce en zone inondable peut bénéficier d'un diagnostic gratuit. Les diagnostics, se dérouleront sur une durée d'environ deux heures et seront réalisés par un prestataire externe.

Ils permettront lors d'une visite sur place :

- d'identifier les points sensibles du bâtiment aux inondations (réseaux, matériaux, mobilier, stocks ou électroménager exposé);
- d'évaluer le niveau de connaissance des occupants sur les risques majeurs;
- de recenser les mesures déjà réalisées dans le bâtiment.

Suite à cet état des lieux, le prestataire rendra des conclusions sur :

- l'exposition du logement ou commerce au risque ;
- les travaux préconisés et leur coût ;
- les mesures organisationnelles éventuelles à mettre en place pour réduire le risque pour les personnes, les biens et faciliter le retour à la normale ;
- les modalités relatives à l'élaboration d'un Plan de Continuité d'Activité ou d'un Plan Familial de Mise en Sécurité.

Celles-ci feront l'objet d'une discussion avec le propriétaire et lui permettront ensuite d'engager des actions concrètes pour préserver son bien.

La campagne débute en mars 2017 – Si vous souhaitez diagnostiquer gratuitement votre logement ou commerce, ou pour tout renseignement complémentaire, veuillez contacter le 02 98 98 86 76

Plus d'information sur www.quimper.bzh